



## Préavis municipal n° 07 – 2012

### Budget 2013

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité, comme il est de coutume chaque année à cette époque, a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet de budget 2013 de notre Commune.

#### **1. Préambule**

Le budget, pour l'année 2013, a été définitivement adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 29 octobre 2012.

Il est basé sur l'arrêté d'imposition 2012 - 2013 tel qu'adopté par le Conseil communal le 2 novembre 2011. Ce taux a cependant été modifié par la bascule d'impôt automatique « Canton – Communes » intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2012 suite à la mise en application de la nouvelle loi sur la sécurité publique vaudoise pour être porté à 61.

#### **2. Principes généraux d'établissement du budget 2013**

Un projet de budget a été établi par le boursier en collaboration avec le soussigné de gauche, Syndic et responsable des finances, en vue de la journée que la Municipalité consacre à cet important objet.

Devant l'explosion des reports de charges sur notre Commune (ex. ASIcOPE dont les transports et l'introduction de l'horaire continu à Cossonay font flamber le coût par élève, la facture de la mobilité qui double pour Penthaz, l'ensemble des factures liées au social qui poursuivent leur hausse continue et préoccupante, etc.), l'adjonction de nouvelles prestations (ex. Loi sur la Musique) et la perte de certaines recettes (ex. taxe non pompiers), 3 principes ont été appliqués :

- a. Reporter stricto sensu la partie du budget accepté par l'ASIcOPE et l'ensemble des dépenses automatiques et incompressibles (ex. gaz, eau, électricité, assurances, etc.) en tenant compte de 3 critères :
  - a. Dépenses réelles 2011
  - b. Dépenses budgétisées 2012
  - c. Annonces de modifications tarifaires de la part des prestataires
- b. Ramener tous les comptes de fonctionnement incluant les frais d'entretien du patrimoine communal à leur strict nécessaire.
- c. Insérer l'ensemble des charges en relation avec le Canton (ex. péréquation, facture sociale, sécurité publique, mobilité, etc.) et les diverses associations intercommunales avec lesquelles nous collaborons en vertu de la loi (ASIcOPE, SDIS Région Venoge, ORPC, AJERCO, RAS, etc.) en tenant compte des décisions budgétaires 2013 prises par ces dernières et communiquées en vue de l'établissement des budgets municipaux.

A ce stade de la procédure, le déficit budgétaire 2013 présumé dépassait déjà les Fr. 500'000.-.

Dans un second temps, lors de la journée du 6 octobre qu'elle a consacré au budget, la Municipalité a repassé en revue l'ensemble des postes qui composent le budget. Elle a accepté, non sans difficulté et longues discussions, ceci grâce à des arbitrages entre dicastères, un certain nombre de rallonges budgétaires aux conditions suivantes :

- a. Ne prendre en compte que des dépenses indispensables dont les reports pourraient avoir des incidences financières négatives à l'avenir (réparation d'une cloche déjà reportée en 2012, travaux sur la fontaine au bas de la rue du Vieux-Collège qui fuit, etc.).
- b. Prendre en compte prioritairement des dépenses liées aux thématiques entrant dans la péréquation, c'est-à-dire permettant à la Commune d'en récupérer 75 % par la réduction de notre facture péréquative (ex. EP, mobilité, etc.).
- c. Report de toutes les dépenses non urgentes.
- d. Maintien pour un an des montants alloués à la vie communautaire du village, montants qui devront être rediscutés pour le budget 2014, voire éventuellement remis en cause.

Elle a par ailleurs revu l'ensemble des dépenses plus ou moins compressibles, rediscuté de chacune et modifié un certain nombre de postes.

Cependant, la Municipalité a décidé de conserver certains projets de maintenance et d'entretien du notre patrimoine immobilier. Pour cela, elle présentera, courant 2013, sous forme de préavis amortissables sur les réserves pour travaux futurs ou sur 10 ou 30 ans selon les règles de la comptabilité communale, ces investissements qui entreront dans le plan du même nom pour la période 2011 - 2016

Finalement, en matière d'évaluation des recettes, la Municipalité a repris, outre la situation réelle 2011 qui n'avait pas répondu aux prévisions faites lors de l'établissement du budget, principalement au niveau de l'impôt sur les revenus et la fortune, une comparaison 2011/2012 sur les acomptes reçus à mi-août de la part du Canton, le scénario fiscal 2013 fourni par les services cantonaux pour chaque commune. Elle a aussi tenu compte d'une très légère augmentation du nombre de foyers fiscaux et d'une croissance toute aussi légère des recettes liées à l'évolution de la conjoncture attendue en Suisse en 2013 (chiffre du SECO de septembre 2012 : + 1.4%).

Selon le tableau comparatif des charges et des produits 2013, le déficit prévisionnel, qui représente près de 9 % des charges, est donc le suivant :

Charges totales prévisionnelles	CHF	6'617'850.00 CHF
Produits totaux prévisionnels	CHF	6'033'850.00 CHF
Déficit estimés	<b>CHF</b>	<b>584'000.00 CHF</b>

Pour rappel, l'exercice 2011, adopté par le Conseil communal fin juin dernier, s'est bouclé sur un bénéfice de Fr. 7'167.96. Cependant, corrigé des décomptes finaux de l'Etat, reçus il y a quelques jours, ce bénéfice s'est modifié en une légère perte de Fr. 13'695.04; le déficit budgétaire prévisionnel 2012 s'élève, quant à lui, nous vous le rappelons, à Fr. 205'255.-.

La comparaison « augmentations/diminutions » des charges et produits par rapport à l'année précédente se présente comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>Différence</u>
<b>Charges</b>	6'355'605.00 CHF	6'617'850.00 CHF	4.13 %
<b>Produits</b>	6'150'350.00 CHF	6'033'850.00 CHF	-1.89 %

### 3. Tableau des principales augmentations de charges

LIBELLE	AUGMENTATION DE CHARGES par rapport budget 2012
Participation à la mobilité cantonale	25'500.00 CHF
<b>Amortissements nets investissements</b> (augmentation due à la consolidation définitive de la Grande Salle avec 2 /3 à la charge de l'ASICoPe ; parallèlement, les loyers sont eux aussi en légère hausse)	15'800.00 CHF
Participation communale aux enseignements primaire et secondaire (ASICoPe)	70'400.00 CHF
Participation FAJE (AJERCO & RAS)	41'700.00 CHF
LEM (loi sur l'Ecole de Musique)	6'500.00 CHF
Participation communale à la facture de la prévoyance sociale cantonale	151'000.00 CHF
Participation communale à la facture de la santé publique cantonale	6'000.00 CHF
<b>TOTAL DES HAUSSES</b>	<b>316'900.00 CHF</b>

A titre d'information, ce tableau ne contient que des augmentations de charges récurrentes, sur la durée et/ou dont l'espoir de les voir s'alléger est très faible.

A ce stade, l'exécutif municipal aimerait rappeler que les augmentations de charge devraient se poursuivre au cours des prochaines années en raison des modifications de lois qui sont en cours, du résultat de certaines votations populaires dont la dernière en date est l'acceptation, au niveau fédéral, de la loi sur l'enseignement de la musique. L'application de cette nouvelle mission viendra, d'ici 2 ou 3 ans, alourdir le budget de l'ASICoPe (nouveaux locaux adéquats à créer, acquisition de matériel et instruments, nouveaux frais de transport liés à la concentration de cet enseignement sur certains sites, etc.), sans compter l'alourdissement des coûts liés à la poursuite de la mise en place de développements qui ont déjà cours et que nous vous avons déjà explicités lors de la présentation des deux derniers exercices.

### 4. Comptabilisation et financement du déficit 2013

En préambule, la Municipalité tient à souligner ici que ce scénario part du principe que notre exécutif n'aura besoin de recourir ni aux liquidités, ni au capital, pour financer le déficit communal réel 2012, c'est-à-dire qu'il disposera d'une marge d'autofinancement suffisante pour ce faire.

Mais revenons au déficit prévisionnel 2013. Il se répartit comme suit (chiffres arrondis au millier supérieur) :

- Amortissements légaux Fr. 438'000.00
- Solde courant à financer Fr. 146'000.00
- Déficit total Fr. 584'000.00

Cependant, les amortissements légaux, entre autres des patrimoines administratif et financier, ne sont pas uniquement des amortissements comptables. Une part non négligeable de ces derniers est composée du remboursement de nos emprunts contractés auprès de PostFinance, soit Fr. 180'000.00 (arrondi au millier supérieur). Il s'agit donc de versements en cash par prélèvement sur nos comptes de fonctionnement, entre autre, auprès du même établissement.

Théoriquement, au bouclage 2012, nous devrions disposer de liquidités courantes ou à vue suffisantes pour nous permettre de les financer. Cependant, à ce stade de l'exercice 2012, la Municipalité ne peut écarter un scénario beaucoup plus noir, c'est-à-dire le fait qu'elle ne dispose pas, sur les différents comptes communaux, de cette somme. C'est pourquoi, elle doit disposer de la capacité à emprunter pour financer les amortissements bancaires (Fr. 180'000.00) et le solde des dépenses courantes 2013 (Fr. 146'000.00).

En conséquence, elle sollicite du législatif communal de pouvoir emprunter, le cas échéant, la somme de **Fr. 330'000.00** pour boucler l'exercice 2013.

## **5. Commentaire**

A l'opposé du Conseil d'Etat qui vient d'annoncer, non sans ironie au vu de la dégradation préoccupante de la quasi-totalité des finances communales, son intention d'augmenter encore les prestations sociales directes ou indirectes et d'abaisser les impôts, tout en augmentant les investissements du Canton durant la législature par un doublement de la dette qui devrait passer d'environ 1,5 à 3,0 milliards de francs, la Municipalité est très inquiète par la brutale détérioration des équilibres budgétaires communaux en 2013.

En effet, après avoir relevé ses finances grâce à la conjonction d'une conjoncture favorable et d'un report systématique des charges sur les communes, ceci tout en continuant de croître de manière disproportionnée dans tous ses domaines de fonctionnement, le gouvernement vaudois s'attribue à nouveau le beau rôle, celui du parfait gestionnaire face à des communes dispenseuses.

De fait, il laisse aux exécutifs communaux le challenge de requérir de leur législatif des hausses d'impôts impopulaires, et surtout parfois très importantes.

Si l'on « zoome » sur notre région, on constate que l'automne est chaud. Une première série de communes ont proposé des hausses de leur fiscalité pour 2013 déjà, parfois substantiel pour combler de forts déficits. D'autres suivront en 2014, les premières revenant sans doute déjà à la charge une 2<sup>ème</sup> fois, les hausses accordées par les législatifs étant totalement insuffisantes compte tenu de l'ampleur de la problématique.

Devant cette dégradation de la situation financière de la Commune, et face aux futurs transferts de charges et nouvelles charges, la Municipalité devra réagir rapidement et sans doute venir en automne 2013 avec des propositions peu populaires en matière de fiscalité. Elle a décidé d'associer la commission des finances dès que les chiffres précis des comptes 2012 seront connus, soit dès la fin de la révision des comptes par la fiduciaire.

## **6. Conclusions**

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Penthaz**

- vu le préavis N° 7/12 concernant le budget pour l'année 2013 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

**décide**

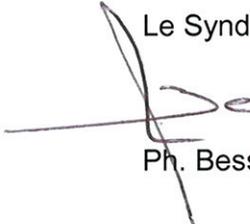
#### **1. d'adopter le budget de l'année 2013 tel que présenté, soit :**

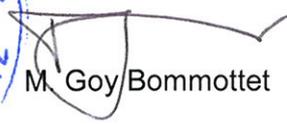
<b>Charges :</b>	CHF	6'617'850.00 CHF
<b>Produits :</b>	CHF	6'033'850.00 CHF
<b>Déficit :</b>	CHF	584'000.00 CHF

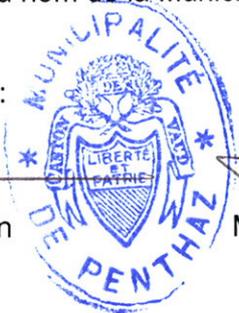
**2. d'autoriser la Municipalité, si nécessaire, à contracter un emprunt maximal de Fr. 330'000.00, sur le marché des capitaux, pour garantir les engagements communaux en matière d'amortissements financiers et le solde des dépenses courantes 2013.**

Adopté en séance de Municipalité in corpore le 29 octobre 2012.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  Ph. Besson

La secrétaire :  M. Goy/Bommottet



Délégués municipaux et communaux :

- M. Philippe BESSON, Syndic
- M. Jean PINGOUD, Boursier